

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **3 juin 2019**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	Siège No 6 Martin Bahl

La conseillère Julie Gagnon est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2019-06-143

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 3 juin 2019

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 6 mai 2019

Conseil

- 4 Rapport des faits saillants du rapport financier 2018

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Mai 2019
- 6 Adoption second projet règl. 742-19 - Amendement règl. zonage
- 7 Avis de motion et présentation projet règl. 743-19 - Amendement règl. lotissement
- 8 Adoption premier projet règl. 743-19 - Amendement règl. lotissement
- 9 Politique de subvention pour l'achat de couches lavables
- 10 L'APPUI pour les proches aidants d'âinés - adhésion membre 2019-2020
- 11 Collecte de produits électroniques - ARPE Québec
- 12 Remboursement client au crédit
- 13 Offre de services - Évaluation valeur des terrains - Projet domiciliaire
- 14 Programme de récupération hors foyer - Intérêt regroupement
- 15 Dépôt d'une demande Municipalité amie des âinés (MADA)

Sécurité incendie

- 16 Embauche préventionniste - Frédérick Demers

17 Embauche apprenti pompier - Sébastien Lévesque

Voirie

18 Déneigement route Beaulac 2018-2019

19 Rapiéçage mécanisé 2019

20 Lignage de rues 2019

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

21 Correction zonage et cadastre rénové - cartographie

Loisirs et culture

22 Embauche substitut - Entretien ménager loisir

23 Factures St-Jean-Baptiste

24 Remplacement porte loisirs

25 Clôture terrain des loisirs

26 Saines habitudes de vie - Achat de bouteilles réutilisables

27 Demande de dérogation de bruit - Camping Loisirs Air-Soleil Inc.

Général

Varia :

28 **Correspondance**

29 **Période à l'assistance**

30 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-144

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 MAI 2019

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mai 2019, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2019-06-145

4. RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

ATTENDU QUE, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Jean Parenteau, maire, dépose le rapport des faits saillants du rapport financier 2018 ;

ATTENDU les explications fournies ;

ATTENDU QUE le conseil doit déterminer les modalités de diffusion du rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de diffuser le rapport des faits saillants du rapport financier 2018 sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2019-06-146

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MAI 2019

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2019, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-147

6. ADOPTION SECOND PROJET RÉGL. 742-19 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir à le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de permettre les affiches lumineuses sur le territoire de la municipalité pour des fins publiques ;

ATTENDU QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 6 mai 2019 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 3 juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le second projet de règlement d'amendement no. 742-19, sans modification, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 7.1.2 du règlement de zonage # 654-12, concernant les enseignes prohibées comme suit :

a) En remplaçant le texte du paragraphe c) par le suivant :

« une enseigne à éclat, une enseigne dont l'éclairage est clignotant et une enseigne animée à l'exclusion d'une enseigne n'excédant pas quatre mètres carrés (4 m²) à des fins publiques »

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION PROJET RÉGL. 743-19 – AMENDEMENT RÉGL. LOTISSEMENT

Avis de motion et présentation du projet de règlement 743-19 est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavallée qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 743-19 modifiant le règlement de lotissement.

R 2019-06-148

8. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGL. 743-19 – AMENDEMENT RÈGL. LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de L’Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, de modifier son règlement de lotissement 655-12 ;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de d’uniformiser la largeur des emprises de rues locales, peu importe la présence ou non de réseaux d’aqueduc et d’égout ;

ATTENDU QU’IL est souhaitable de réduire légèrement la largeur minimale exigée des emprises de rues pour des usages résidentiels dans la zone H5 à l’intérieur du périmètre urbain, afin de favoriser un développement résidentiel optimale de cette zone ;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 juin 2019, par le conseiller le conseiller Pierre Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d’adopter le premier projet de règlement d’amendement no. 743-19, modifiant le règlement de lotissement no. 655-12 et qu’il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L’article 4.7 de ce règlement de lotissement no 655-12, concernant les emprises de rue, est modifié comme suit :

a) En remplaçant le paragraphe a) du 1^{er} alinéa qui se lit « a) la dimension de l’emprise d’une rue locale doit être d’un minimum de quinze mètres (15 m) dans le cas d’une rue desservie par les réseaux d’aqueduc et d’égout et 20 m dans le cas d’une rue partiellement desservie ou non desservie », par le paragraphe suivant :

« a) la dimension de l’emprise d’une rue locale doit être d’un minimum de quinze mètres (15 m). Malgré ce qui précède, dans la zone H5 et pour des usages résidentiels, la dimension minimale de l’emprise d’une rue locale est réduite à douze mètres (12 m). »;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu’une assemblée publique de consultation ait lieu le 8 juillet à 19h30.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-149

9. POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L’ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU QU’en matière d’environnement, chaque petit geste compte ;

ATTENDU les nombreux avantages du point de vue environnemental, économique et social qu’offre l’utilisation de couches lavables ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la Municipalité de

L'Avenir adopte la présente politique de subvention pour l'achat de couches lavables :

1. BUTS DE LA POLITIQUE

Cette politique est destinée aux parents désirant se procurer des couches lavables afin de participer à la protection de l'environnement.

2. CHAMP D'APPLICATION

- a) La municipalité de L'Avenir verse, à titre de compensation financière, aux familles ayant un enfant de moins de 12 mois résidant sur le territoire de la municipalité, 50% des frais encourus pour l'achat de couches lavables et réutilisables, et ce, pour une valeur minimale d'achat de 50\$ et une valeur maximale de remboursement de 200 \$ par enfant excluant les taxes et les frais de transport;
- b) Les achats d'insertions supplémentaires ne sont pas admissibles au remboursement ;
- c) Dans le cas des achats faits via Internet, la municipalité ne remboursera les frais encourus, selon les critères énoncés au paragraphe a), que si la pièce justificative indique séparément le coût initial du produit, les taxes et les frais de transports applicables. Aucun remboursement ne sera accordé sur le montant total de l'achat ;
- d) À titre de pièces justificatives, les familles devront présenter les factures d'achat originales, une preuve de résidence ainsi qu'un document indiquant la date de naissance de l'enfant ;
- e) La demande de remboursement doit être fait dans un délai de 3 mois suivant l'achat ;
- f) Une seule subvention par enfant est accordée.

3. ENTREE EN VIGUEUR

La politique entre en vigueur le 3 juin 2019 par l'adoption de la résolution R 2019-06-149.

Le conseil peut mettre un terme à cette politique en tout temps par résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-150

10. L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS D'AINÉS – ADHÉSION MEMBRE 2019-2020

ATTENDU QUE L'APPUI pour les proches aidants d'ainés du Centre-du-Québec est un organisme qui a pour mission de contribuer au soutien des proches aidants qui fournissent des soins et du soutien régulier à domicile à des personnes âgées ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile ;

ATTENDU QUE ceux-ci invitent la municipalité à devenir membre gratuitement de l'organisme afin de témoigner notre adhésion pour le maintien d'une stratégie régionale en faveur des proches aidants du Centre-du-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu que la municipalité devienne membre de L'APPUI pour les proches aidants d'ânés du Centre-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-151

11. COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES – ARPE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) offre aux municipalités de faire une collecte spéciale pour les produits électroniques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir souhaite faire une collecte spéciale le 8 juin 2019 au garage municipal ;

ATTENDU QUE le comité Partenaire 12-18 sera présent sur place le 8 juin afin d'accueillir les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité de L'Avenir, en collaboration avec l'ARPE-Québec, tienne une collecte spéciale de produits électroniques le 8 juin prochain de 9h00 à 16h00 au garage municipal.

Il est aussi résolu que le comité Partenaire 12-18 s'occupe de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-152

12. REMBOURSEMENT CLIENT AU CRÉDIT

ATTENDU QUE la demande du client # 512 pour le remboursement du crédit à son compte au montant de 152.14 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que la municipalité rembourse le montant de 152.14 \$ au client # 512.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-153

13. OFFRE DE SERVICES – ÉVALUATION VALEUR DES TERRAINS – PROJET DOMICILIAIRE

ATTENDU le projet de développement domiciliaire pour lequel les plans de lotissement seront déposés prochainement ;

ATTENDU QU'il il y a lieu de mandater un évaluateur afin d'estimer la valeur marchande des terrains ;

ATTENDU l'offre de services de Daniel Bouchard, évaluateur, pour un rapport d'évaluation pour un montant de 1 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de mandater Daniel Bouchard, évaluateur, pour l'analyse de la valeur marchande des terrains du développement domiciliaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-154

14. PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER – INTÉRÊT REGROUPEMENT

ATTENDU QUE le programme de récupération hors foyer consiste en une aide financière à l'achat d'équipements permanents pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques municipales ;

ATTENDU QUE le programme rembourse 70 % du coût d'achat de chaque équipement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ d'aide financière par équipement ;

ATTENDU QU'UNE demande doit comporter un minimum de 25 équipements de récupération ;

ATTENDU QUE les besoins de la municipalité sont de 2 équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de signifier aux municipalités de la MRC de Drummond, un intérêt pour un regroupement pour une demande au programme de récupération hors foyer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-155

15. DÉPÔT D'UNE DEMANDE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la MRC de Drummond souhaite déposer une demande sur une base collective pour les municipalités souhaitant participer à la démarche ;

ATTENDU QUE 11 municipalités désirent participer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE les travaux concernant la démarche MADA seront réalisés sous la coordination de la MRC ;

ATTENDU QUE les municipalités participantes auront leur propre politique des aînées assortie d'un plan d'action, en plus de collaborer à l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour l'ensemble de la MRC ;

ATTENDU QUE la municipalité doit désigner un membre du conseil comme responsable du dossier « Aînés » dans sa localité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la municipalité de L'Avenir à participer à une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) coordonnée par la MRC de Drummond.

Il est aussi résolu de nommer le conseiller Michel Bélisle, comme responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2019-06-156

16. EMBAUCHE PRÉVENTIONNISTE – FRÉDÉRIK DEMERS

ATTENDU le départ du préventionniste en 2018 ;

ATTENDU QUE M. Luc Côté, directeur du service incendie, recommande l'embauche de M. Frédérick Demers à titre de préventionniste pour 1 journée par semaine au taux horaire de 22.50 \$ afin de faire les visites de prévention pour les catégories de risque moyen, élevé et très élevé ainsi que les plans d'intervention ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de procéder à l'embauche de M. Frédérick Demers à titre de préventionniste pour 1 journée par semaine au taux horaire de 22.50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-157

17. EMBAUCHE APPRENTI POMPIER – SÉBASTIEN LÉVESQUE

ATTENDU QUE M. Luc Côté, directeur du service incendie, recommande l'embauche de M. Sébastien Lévesque comme apprenti pompier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de procéder à l'embauche de M. Sébastien Lévesque comme apprenti pompier au taux horaire selon l'échelle salariale de 16.82 \$.

Il est aussi résolu que M. Lévesque soit soumis à une période de probation de 6 mois.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2019-06-158

18. DÉNEIGEMENT ROUTE BEULAC 2018-2019

ATTENDU QUE M. René Beulac est chargé du déneigement de la route Beulac ;

ATTENDU QUE la municipalité verse chaque année une compensation à Monsieur Beulac pour le coût dudit déneigement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser un versement de 800 \$ à Monsieur René Beulac pour le déneigement de la route Beulac, pour la saison hiver 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-159

19. RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ 2019

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire du rapiéçage mécanisé sur les routes McGiveney, Boisvert et Ployart représentant une quantité d'environ 60 tonnes ;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix, Vallières Asphalte Inc. offre le meilleur prix au taux de 145 \$ la tonne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire effectuer les travaux de rapiéçage mécanisé par Vallières Asphalte Inc. au taux de 145 \$ la tonne et ce pour environ 60 tonnes sur les routes McGiveney, Boisvert et Ployart.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-160

20. LIGNAGE DE RUE 2019

ATTENDU que la municipalité souhaite faire effectuer les travaux de lignage de rue sur les routes McGiveney, Gagnon et O'Brien ;

ATTENDU QUE l'offre de Marquage Traçage Québec au taux de 0.199 \$ du mètre linéaire représentant un montant de 3 263.60 \$ pour les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire effectuer les travaux de lignage de rue sur les routes McGiveney, Gagnon et O'Brien par Marquage Traçage Québec au taux de 0.199 \$ du mètre linéaire représentant un montant de 3 263.60 \$ pour l'ensemble des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2019-06-161

21. CORRECTION ZONAGE ET CADASTRE RÉNOVÉ – CARTOGRAPHIE

ATTENDU QUE à la suite de la réforme cadastrale, les limites de zonage ainsi que le plan des grandes affectations sont décalés sur la cartographie ;

ATTENDU l'offre de service de Jeffrey Lafleur au montant de 900 \$ afin des faire les corrections ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de mandater Jeffrey Lafleur afin de faire les corrections des limites de zonage et du plan des grandes affectations et ce, selon l'offre soumise de 900 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2019-06-162

22. EMBAUCHE SUBSTITUT – ENTRETIEN MÉNAGER LOISIR

ATTENDU QUE l'embauche de M. Donald Lauzon pour l'entretien ménager des loisirs ;

ATTENDU QUE à la suite d'une blessure, M. Lauzon est en arrêt pour une période indéterminée ;

ATTENDU QUE Mme Mélanie Beauchemin est intéressée à occuper le poste durant l'absence de M. Lauzon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de procéder à l'embauche de Mélanie Beauchemin pour l'entretien ménager des loisirs durant l'absence de M. Lauzon et ce, selon le taux horaire établi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-163

23. FACTURES ST-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU QUE dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste, la municipalité fera la location de jeux gonflables, la tenue d'ateliers pour les enfants et la location d'une toilette chimique pour un montant de 2 650 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire la location de jeux gonflables, la tenue d'ateliers pour les enfants et la location d'une toilette chimique pour un montant de 2 650 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-164

24. REPLACEMENT PORTE DES LOISIRS

ATTENDU QU'une des portes du centre des loisirs est à remplacer ;

ATTENDU QUE l'offre de Construction Marcel Hébert pour le remplacement d'une porte au centre des loisirs pour un montant de 670.70 \$ moins une commandite de 200 \$ portant les travaux à 470.70 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de faire remplacer une porte du centre des loisirs par Construction Marcel Hébert pour un montant de 470.70 \$ plus taxes comprenant une commandite de 200 \$.

Il est aussi résolu de remercier Construction Marcel Hébert pour cette commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-165

25. CLÔTURE TERRAIN DES LOISIRS

ATTENDU QUE la clôture de baseball au terrain des loisirs est désuète et qu'il y a lieu de la faire couper ;

ATTENDU l'offre de service de Clôture M.F. pour couper la clôture et le grillage et faire l'installation d'une barre de métal sur le dessus pour un montant de 1 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de faire couper la clôture et le grillage et faire l'installation d'une barre sur le dessus par Clôture M.F. pour un montant de 1 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-166

26. SAINES HABITUDES DE VIE – ACHAT DE BOUTEILLES RÉUTILISABLES

ATTENDU QUE la municipalité souhaite promouvoir les saines habitudes de vie en faisant l'achat et la promotion de bouteilles réutilisables ;

ATTENDU QUE l'achat de 250 bouteilles avec les logos de la municipalité et des loisirs est au coût de 840.57 \$ plus taxes partagé entre le comité des loisirs et la municipalité ;

ATTENDU QUE le montant payé par le comité des loisirs sera déduit du montant servant à financer les projets spéciaux (numéro de GL 02-701-23-959) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu de faire l'achat de 250 bouteilles réutilisables pour un montant de 840.57 \$ plus taxes en partenariat avec le comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2019-06-167

27. DEMANDE DE DÉROGATION DE BRUIT – CAMPING LOISIRS AIR-SOLEIL INC.

ATTENDU la demande de dérogation pour le bruit déposée au bureau municipal par le Camping Loisirs Air Soleil pour :

Date : Samedi 22 juin 2019

Heures : de 17h à 23h

Raison : Fête de la St-Jean (feu de joie, musique et feux d'artifice)

Si mauvais temps remis au 23 juin selon les mêmes heures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la dérogation de bruit du Camping Loisirs Air Soleil selon la date et heures soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

28. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mai 2019 est remis à tous les conseillers.

29. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, de lever la séance à **20 heures 36 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 8 juillet 2019.

Fournisseur	Description	Montant
Produits Chimiques CCC Ltée	Alun	3 172,44 \$
Vertisoft inc	394-2422 - Mai 2019	126,97 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Juin 2019	352,16 \$
Boisvert Annie	Remb tx non résident (Sarah - Baseball)	525,00 \$
Aéro-Feu	Mousse fire-brake - Camion pompe	381,15 \$
Aéro-Feu	Composante crépine	498,37 \$
ADMQ	R2019-05-120 Formation 28 aout 2019	363,32 \$
Alcide Mini-mécanique	Bougie pour débroussailleuse	5,74 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	139,50 \$
Vanier Isabelle	Essence pour débroussailleuse	30,27 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	140,20 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Mai 2019	175,73 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/05/19 au 15/06/19	82,14 \$
Kubota Drummondville	Filtre huile et premium udt - Tracteur et tondeuse	111,12 \$
Brault Jean-Paul	Trappage de castor - Piste cyclable	70,00 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	357,99 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	336,35 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Garage municipal	733,61 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement 4e Rang, 6e Rang et 7e Rang	1 845,79 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Huile - Mack blanc et tracteur	337,34 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Goujon, noix, capuchon - Mack rouge	10,53 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Huile - Mack rouge	260,14 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Spring, joint, bague, rouleau - Mack blanc	152,43 \$
Imprimerie Lemire	Enveloppes avec logo	362,17 \$
Imprimerie Lemire	Impression JET - Publication juin 2019	919,80 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Mai 2019	46,62 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique - Mai 2019	257,06 \$
La Coop des Montérégiennes	Bec verseur flexible	4,84 \$
La Coop des Montérégiennes	Acide muriatique - Jeux d'eau	18,58 \$
La Coop des Montérégiennes	Vis, boulons, écrous, bois - Réparation glissoire	85,46 \$
La Coop des Montérégiennes	Fitting hydraulique et hose - Niveleuse	22,16 \$
Coté Jean-François	Silverwak	19,39 \$
Enseignes André inc	Tubes fluorescents pour affiche avant	65,03 \$
Entretien idéal de fermes	Peinturer toit garage municipal	3 391,76 \$
Marie-Claude Gagnon	Remboursement dépôt – loc. salle 25/05/2019	50,00 \$
Mathieu Dufort	Déplacement formation - Mathieu Dufort	27,72 \$

Brigitte Beaudoin	R2019-03-079 Animation Brigitte Beaudoin	459,90 \$
Les Animations L'Heureux	R2019-03-079 Animations L'Heureux – 18-07-19	373,67 \$
Caroline St-Martin	R2019-03-079 Animation Caroline St-Martin	75,00 \$
Productions Kila	R2019-03-079 Ateliers Productions Kila	388,03 \$
Electro Systeme Inc.	R2019-05-117 Inst. fil pour panneau numérique	690,15 \$
Ferme Bellevue Charpentier	Location tracteur - Enlèvement équipement hiver	635,24 \$
Doucet Cathy	Remb tx non résident (Gabriel - Piscine)	300,00 \$
Garage J. Fortier	Carnet de ronde inspection - Mack rouge et blanc	143,03 \$
La Ballounerie	R2019-03-079 Jeux gonflables - 29 juillet 2019	195,46 \$
La Ballounerie	R2019-03-079 Animation 15-16 aout 2019	770,33 \$
Groupe Maska Inc.	Harnais à remorque - Mack rouge	4,75 \$
Hydro Québec	Bureau du 16/03/19 au 15/05/19	822,14 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 19/03/19 au 16/05/19	200,53 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 19/03/19 au 16/05/19	1 033,92 \$
Hydro Québec	Gloriette du 16/03/19 au 15/05/19	37,10 \$
Tenco	Levier, tige, guide de pivot, espaceur - Mack blanc	644,54 \$
Infotech	Frais de déplacement - Épuration des données	167,17 \$
Canac	Peinture et clé	21,32 \$
Canac	Escompte sur facture 0205308	(0,19 \$)
Canac	Crédit sur facture 0881499 - Palette pour sel	(28,74 \$)
Canac	Gants, bouchons jetables, huile, ampoule del	86,13 \$
Canac	Escompte sur facture 0239602	(0,75 \$)
Les Entreprises Clément Forcier	R2019-04-099 Balayage des rues	2 496,11 \$
Machinerie C & H inc	Filtre huile moteur et hydraulique	339,41 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Ajuster freins, changement huile - Mack blanc	886,31 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Ajuster freins, changement huile - Mack rouge	1 295,49 \$
Megaburo	Lecture de compteur (266089 à 267938)	31,04 \$
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/05/19 au 12/06/19	68,87 \$
Ministre du Revenu du Quebec	Avis de cotisation - Relevé 1 2018	130,13 \$
MRC Drummond	Travaux cours d'eau - QC-370 Rivière noire br 13	439,45 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie - LAVI20190518	310,01 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie - LAVI20190513	261,38 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de juin 2019	149,50 \$
Pro Services L'Avenir inc	R2019-05-177 Tranché alimentation enseigne	977,29 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	57,49 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	50,00 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Système d'alarme du 22/06/19 au 21/06/19	206,96 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Système d'alarme du 22/06/19 au 21/06/19	206,96 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Système d'alarme du 22/06/19 au 21/06/19	206,96 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2018-11-293 Mise à jour règlements d'urban	2 069,55 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2018-11-292 Consultations en urbanisme	543,26 \$
Service de Cric Drummond	Inspection annuel des extincteurs	260,30 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	2 376,70 \$
Info Page	Fréquence numérique - Mai 2019	229,36 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Filtre - Mack blanc	80,33 \$
L'Express Drummondville inc	Avis assemblée de consultation - Regl 742-19	262,06 \$
Condor Chimiques Chemicals inc	Asphalte froide	543,26 \$
Drouin Mike	Inspection du véhicule - Camion pompe	6,89 \$
Précourt Olivier	R2018-09-238 Contrat TEU	1 494,68 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie - LAVI20190519	726,57 \$
Lemire Suzie	Déplacement directrice - Mai 2019	32,84 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Mai 2019	94,93 \$
Pinault Line	Achat 200 timbres	206,96 \$

Pinault Line	Poster JET- Parution juin 2019	136,94 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		39 675,60 \$

Fournisseur	Description	Montant
Partenaires 12-18	R201905-126 Engagement financier	2 298,40 \$
Loisirs Centre du Québec	R2019-05-140 Formation animateurs camp jour	192,01 \$
Martin Lessard	Remboursement client au crédit	1 032,02 \$
Enseignes F.X. Boisvert	R2019-05-177 Enseigne animée- Bureau	20 388,00 \$
Gestimark.com	Nouveau site web	4 943,93 \$
École L'Avenir	R2018-11-295 Soutien financier 2018-2019	833,34 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus	R2019-01-007 Location salle multifonc. et biblio	7 665,00 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Avril 2019	498,82 \$
Infotech	R2019-05-119 Formation 23 mai 2019	281,69 \$
MRC Drummond	R2019-01-007 Quote part 2019	6 306,60 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2019-01-007 Quote part 2019	8 383,11 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-322 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Ministre des Finances	R2019-05-136 Renouv. certificat qualification	115,00 \$
Lemire Suzie	R2018-12-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Société Saint-Jean-Baptiste du	R2019-05-139 Reconnaissance des bénévoles	100,00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		53 137,92 \$

SALAIRES MAI 2019	
Salaires nets mai 2019	25 045,83 \$
Remises provinciales mai 2019	7 310,39 \$
Remises fédérales mai 2019	2 783,47 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES MAI 2019	35 139,69 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER MAI 2019	39 675,60 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MAI 2019	53 137,92 \$
TOTAL COMPTES À PAYER MAI 2019	127 953,21 \$